



Seule la version orale fait foi

Après l'explosion des primes LAMal, voici les « primes LCI » !

par Céline Amaudruz, conseillère nationale, présidente UDC Genève, vice-présidente UDC Suisse

Depuis bientôt 30 ans, les primes de l'assurance-maladie pourrissent le pouvoir d'achat de la population. A quelques rares exceptions près depuis l'introduction de la LAMal, chaque année a été synonyme d'une hausse des primes et 2023 ne fera évidemment pas exception.

Les primes de l'assurance-maladie pèsent lourdement sur les fins de mois des familles suisses, leurs coûts sont de plus en plus insupportables par la population, car elles grignotent inexorablement le peu d'argent qui reste aux gens à la fin de chaque mois.

A l'image de la LAMal, la LCI aura le même impact sur le porte-monnaie des gens en Suisse. C'est pourquoi les partis cantonaux UDC de Suisse romande et Marco Chiesa se réunissent pour la première fois de leur histoire en conférence de presse. Nous devons sauver le pouvoir d'achat des Suisses le 18 juin en votant NON à la loi sur le climat.

Les « primes LCI », c'est quoi ?

En cas d'acceptation de la loi sur le climat, comment faut-il s'imaginer ces fameuses « primes LCI » ? Elles prendront trois formes : d'abord, la facture d'électricité de votre fournisseur augmentera dans des proportions toujours plus importantes. Certains fournisseurs ont augmenté soudainement leur facture d'électricité de plus de 50% l'automne passé, uniquement en raison de spéculations sur le prix de l'énergie. Une facture de 1'000 francs coûtait tout d'un coup 1'500 francs.

Les « primes LCI » seront également perceptibles sur vos charges de logement. Là aussi, une soudaine augmentation a été perceptible depuis l'automne passé. De plus, la loi contraint les propriétaires à réaliser des investissements à hauteur de dizaines ou de centaines de milliers de francs pour mettre aux normes leurs chauffages. Ces investissements vont se répercuter sur une hausse massive des loyers. Les locataires comme les propriétaires n'y échapperont pas.

Mais ce n'est pas tout, les « primes LCI » vous guetteront également quand vous vous déplacerez. Que cela soit en transport public ou en voiture, tous les moyens de locomotion seront électrifiés. Votre billet de transport et votre nouvelle voiture – faut-il rappeler que beaucoup de gens utilisent les transports publics et la voiture – coûteront beaucoup plus cher qu'aujourd'hui.

Enfin, tous les commerces chez qui vous vous procurerez vos biens de consommation, nourriture, produits ménagers, livres ou meubles devront augmenter leur prix, car ils devront aussi faire face à l'augmentation des prix due aux « primes LCI ».



Au total, combien coûtera-t-elle, cette fameuse « prime LCI » ? Si on en croit l'EPFL qui a établi plusieurs scénarios, elle pourrait coûter 6'600 francs par an et par personne. Soit 550 francs par mois et par personne. Pour une famille de 4 personnes, cela revient à payer 2'200 francs par mois pour les « primes LCI ». Le véritable enjeu de la LCI ne réside pas dans la protection du climat, mais dans la sauvegarde du pouvoir d'achat de la population.

Le 18 juin, il faudra refuser la loi sur le climat et l'innovation en votant NON à la LCI et, pour enfin redonner des perspectives d'avenir et plus de pouvoir d'achat à chacune et chacun, il faudra aussi voter UDC le 22 octobre prochain lors des élections fédérales.